

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 11 février 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_009 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE MODIFICATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE À DIGOIN

La Communauté de Communes Le Grand Charolais exerce la compétence « Mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux ». Ainsi, elle gère le port de plaisance de Digoin et les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges, Molinet, Paray-le-Monial et Palinges.

Il est proposé aux élus communautaires de réviser l'ensemble des tarifs du port de Digoin, à compter du 1^{er} mai 2025, pour répondre à la hausse des énergies et à la faiblesse des tarifs pratiqués à Digoin comparativement aux autres ports régionaux.

Comparativement, il est à noter que les ports de Nevers, Decize et Montceau-les-Mines ont bénéficié d'une requalification et que le port de Roanne demeure en gestion privée (Suez).

Enfin il est précisé que les tarifs pour les activités de location de bateaux, sur la rive droite, ne figurent pas dans les tableaux tarifaires ci-dessous à destination des plaisanciers privés. Ces tarifs feront l'objet d'une délibération spécifique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

PROPOSITION DE MODIFICATION TARIFS PUBLICS PORT DE PLAISANCE DE DIGOIN **A COMPTER DU 1^{er} mai 2025**

DESIGNATION	TARIFS 2024		PROPOSITIONS NOUVEAUX TARIFS	
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €
AMARRAGE				
BATEAUX EN SEJOUR				
<i>Tarifs Haute saison (du 1^{er} mai au 30 septembre)</i>				
Bateaux de moins de 15 m				
Par nuitée	5,17	6,20	5,83	7,00
Par semaine	30,75	36,90	34,17	41,00
Par mois	99,17	119,00	109,17	131,00
Bateau de plus de 15 m				
Par nuitée	12,33	14,80	12,50	15,00
Par semaine	73,75	88,50	74,17	89,00
Par mois	289,75	347,70	290,00	348,00
<i>Tarifs Basse saison (du 1^{er} octobre au 30 avril)</i>				
Bateaux de moins de 15 m				
Par nuitée	4,50	5,40	5,00	6,00
Par semaine	27,25	32,70	30,00	36,00
Par mois	79,00	94,80	86,67	104,00
Bateaux de plus de 15 m				
Par nuitée	7,17	8,60	7,50	9,00
Par semaine	43,00	51,60	43,33	52,00
Par mois	170,33	204,40	170,00	204,00
BATEAUX A L'ANNEE				
Bateaux de moins de 15 m	381,92	458,30	381,92	458,30
Bateaux de plus de 15 m	1 040,33	1 248,40	1 040,33	1 248,40
BATEAUX EN HIVERNAGE				
Bateaux de moins de 15 m (par bateau et par mois)	47,25	56,70	51,67	62,00
Bateaux de plus de 15 m (par bateau et par mois)	102,00	122,40	102,50	123,00
PRESTATIONS				
EAU				
Par nuitée	1,99	2,10	2,37	2,50
Par mois				
1 personne	9,00	9,50	10,43	11,00
2 personnes	14,98	15,80	18,01	19,00
3 personnes	24,93	26,30	30,33	32,00
Par semestre				
1 personne	40,00	42,20	48,34	51,00
2 personnes	64,93	68,50	77,73	82,00
3 personnes	99,91	105,40	119,43	126,00
ELECTRICITE				
Par jour	2,67	3,20	3,33	4,00
Par mois	55,17	66,20	65,83	79,00
DOUCHE				
Par personne	1,42	1,70	1,67	2,00

Une taxe de séjour municipale de 0,20 € est appliquée par nuitée et par personne. La TVA s'élève à 5,5 % pour la prestation Eau et 20% pour les autres prestations.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs du port de plaisance pour répondre à la hausse des énergies et à la faiblesse des tarifs pratiqués à Digoin comparativement aux autres ports régionaux,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 février 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 février 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'abroger à compter du 1^{er} mai 2025 la délibération n°2016_108 fixant les tarifs pour le port de plaisance de Digoin,**
- D'approuver les tarifs pour le port de plaisance de Digoin à compter du 1^{er} mai 2025 comme suit :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

PROPOSITION DE MODIFICATION TARIFS PUBLICS PORT DE PLAISANCE DE DIGOIN **A COMPTER DU 1^{er} mai 2025**

DESIGNATION	TARIFS 2024		PROPOSITIONS NOUVEAUX TARIFS	
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €
AMARRAGE				
BATEAUX EN SEJOUR				
<i>Tarifs Haute saison (du 1^{er} mai au 30 septembre)</i>				
Bateaux de moins de 15 m				
Par nuitée	5,17	6,20	5,83	7,00
Par semaine	30,75	36,90	34,17	41,00
Par mois	99,17	119,00	109,17	131,00
Bateau de plus de 15 m				
Par nuitée	12,33	14,80	12,50	15,00
Par semaine	73,75	88,50	74,17	89,00
Par mois	289,75	347,70	290,00	348,00
<i>Tarifs Basse saison (du 1^{er} octobre au 30 avril)</i>				
Bateaux de moins de 15 m				
Par nuitée	4,50	5,40	5,00	6,00
Par semaine	27,25	32,70	30,00	36,00
Par mois	79,00	94,80	86,67	104,00
Bateaux de plus de 15 m				
Par nuitée	7,17	8,60	7,50	9,00
Par semaine	43,00	51,60	43,33	52,00
Par mois	170,33	204,40	170,00	204,00
BATEAUX A L'ANNEE				
Bateaux de moins de 15 m	381,92	458,30	381,92	458,30
Bateaux de plus de 15 m	1 040,33	1 248,40	1 040,33	1 248,40
BATEAUX EN HIVERNAGE				
Bateaux de moins de 15 m (par bateau et par mois)	47,25	56,70	51,67	62,00
Bateaux de plus de 15 m (par bateau et par mois)	102,00	122,40	102,50	123,00
PRESTATIONS				
EAU				
Par nuitée	1,99	2,10	2,37	2,50
Par mois				
1 personne	9,00	9,50	10,43	11,00
2 personnes	14,98	15,80	18,01	19,00
3 personnes	24,93	26,30	30,33	32,00
Par semestre				
1 personne	40,00	42,20	48,34	51,00
2 personnes	64,93	68,50	77,73	82,00
3 personnes	99,91	105,40	119,43	126,00
ELECTRICITE				
Par jour	2,67	3,20	3,33	4,00
Par mois	55,17	66,20	65,83	79,00
DOUCHE				
Par personne	1,42	1,70	1,67	2,00

Une taxe de séjour municipale de 0,20 € est appliquée par nuitée et par personne. La TVA s'élève à 5,5 % pour la prestation Eau et 20% pour les autres prestations.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 51	Votants : 56

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Nicole GEORGES à Magali DUCROISET, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Edith TERRIER, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Daniel THERVILLE, Yves LABAUNE

Délégués Communautaires ayant votés pour :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Céline BIJON, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 17 février 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais